Directives pour la distinction de contrôleuses et contrôleurs laitiers

Commande d'un certificat pour contrôleuse ou contrôleur laitier

- Deux sujets possibles avec corne et sans corne (image de fond) ;
- Les certificats doivent être commandés par les responsables des SE/AE ;
- Le certificat n'est pas envoyé automatiquement ;
- Possible uniquement pour les étapes de cinq ans et en cas de démission ;
- Un certificat pour la contrôleuse et le contrôleur laitier ne peut être commandé qu'une seule fois à partir de 25 ans de service en tant que contrôleur laitier, c'est-à-dire après 25, 30, 35, 40 ans etc. – mais une seule fois et non pas tous les cinq ans ;
- En cas de démission en tant que contrôleuse ou contrôleur laitier, un certificat est également établi sur commande ;
- Nous vous envoyons le certificat papier sans cadre par la poste.

La rubrique « Brèves » dans le racebruneCH

- Dans la rubrique « Brèves » de racebruneCH, il est possible de publier des articles sur les distinctions et les départs de contrôleurs laitiers ;
- À partir de la vingtième année de service et tous les dix ans suivants (20, 30, 40, 50, etc.), un rapport avec photo est imprimé ;
- De plus, en cas de départ ou de démission, ces informations sont également publiées dans racebruneCH ;
- Pour ce bref texte, nous avons besoin d'une photo (bonne résolution), d'un maximum de trois brèves phrases sur la personne, d'une légende et de l'auteur de la photo.
- Vous pouvez envoyer les documents par courriel à roman.zurfluh@braunvieh.ch ou daniel.hofstetter@braunvieh.ch ;
- Selon la place disponible, ce bref article sera publié dans racebruneCH.

Profitez de ces possibilités pour distinguer dignement le travail des contrôleuses et contrôleurs laitiers de votre SE/AE.